

## DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL



### REGLEMENT CHALLENGE LOUIS CROUZET

# Article 1 - Organisation et Pratique.

Challenge Louis CROUZET Saison 2022/2023.

Il est réservé uniquement aux licencié(e)s U13 G et U13 F, à trois U12 G et U12 F sans contreindication médicale, ainsi qu'un nombre illimité de U14 F.

Les clubs ayant au moins une équipe engagée dans les compétitions de la catégorie U13 seront automatiquement inscrits pour le Challenge Louis CROUZET. Une seule équipe par club pourra participer à cette compétition. Les rencontres se disputent suivant le calendrier établi par la commission du football d'animation.

- 1er TOUR 21 janvier 2023.
- 2ème TOUR 04 mars 2023.
- 3ème TOUR 15 avril 2023.
- 4ème TOUR 13 mai 2023.
- PLATEAU FINAL 04 juin 2023.

Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but, et 4 remplaçants maximum. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain. Le minimum de joueurs présents sur le terrain de jeu en Football à 8 est fixé à 6 par équipe, faute de quoi le match ne pourra avoir lieu ou continuer.

Les deux premiers tours se joueront sur des matchs secs et les deux tours suivants selon la formule plateau. En cas d'égalité à la fin de la rencontre, une séance de tirs au but désignera le vainqueur du match (cf règlement foot à 8 – Article 9).

La pratique du football pour ce Challenge s'exerce selon les règlements du football à 8 (articles 3-4-5-6-8-9).

# Article 2 - Qualification et feuille de match.

Chaque joueur participant au Challenge L. Crouzet doit être qualifié à la date de la rencontre suivant les règlements généraux de la FFF. Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre ou plateau. Chaque club devra justifier de l'identité des joueurs et éducateurs soit par l'application Footclub Compagnon soit par le listing papier édité à partir de footclub (voir la CSR).

Seuls 2 éducateurs de chaque équipe seront autorisés sur le terrain.

#### Matchs à élimination directe :

La feuille de match doit être éditée par le club recevant puis adressée par celui-ci au District de Provence dans les 48h suivant la rencontre. (Article 23-6 des règlements sportifs). Le non-respect de ces dispositions sera sanctionné d'une amende financière de 40€ (Article 23-7 des règlements sportifs).

#### Matchs format plateau:

Chaque club devra remplir une feuille de match qu'il remettra au référent du plateau. Ce dernier se chargera de les transmettre au District de Provence.

Tout forfait non signalé avant le lundi minuit précédent la rencontre ou le plateau sera sanctionné d'une amende financière de 30€ (Article 6-1 des règlements sportifs).

# Article 3 - Système de l'épreuve

#### Phase éliminatoire:

Elle se déroule sur quatre tours.

1er tour : Les équipes de Niveau 1 et 2 participeront au premier tour qui se déroulera selon la formule « match sec ». Le tirage au sort s'effectuera par secteur géographique. Les équipes qui remporteront leurs rencontres seront qualifiées pour le second tour qui verra l'entrée en lice des équipes de niveau Critérium.

**2**<sup>ème</sup> **tour :** Les équipes qualifiées du premier tour participeront au second tour. Les équipes de niveau Critérium rentrent dans la compétition. Les rencontres se dérouleront également selon la formule du « match sec ».

**3**ème **tour :** Le troisième tour se déroulera selon la formule « plateau » avec les équipes qualifiées à l'issue du second tour. Ces équipes seront réparties en groupes de 3 ou de 4.

**4**ème **tour**: Le quatrième tour se déroulera selon la formule « plateau » avec les équipes qualifiées à l'issue du troisième tour. Ces équipes seront réparties en groupes de 3 ou de 4. Les 8 équipes qualifiées joueront la phase finale du Challenge Crouzet.

# Phase finale:

Elle se déroulera le **dimanche 4 juin 2023** (lieu à déterminer) et regroupera les 8 équipes qualifiées du quatrième tour qui s'affronteront et seront classées selon les critères définis par la Commission Technique et la Commission du football d'animation.

## Article 4 - Déroulement de l'épreuve

#### Phase éliminatoire :

### 1er et 2ème tours :

Match sec de 2 x 30 min (selon le règlement du football à 8). A la fin du temps règlementaire en cas d'égalité, une séance de tirs au but (voir règlement Article 6) devra désigner le vainqueur du match.

#### 3ème et 4ème tours:

Groupes de 4 équipes : 3 rencontres de 20 min sans changement de côté. Groupes de 3 équipes : 2 rencontres de 30 min sans changement de côté.

Dans chaque groupe, un classement sera établi :

- > 3 points pour un match gagné.
- > 1 point pour un match nul.
- > 0 point match perdu.

En cas d'égalité pour l'attribution d'une place qualificative entre plusieurs équipes, il sera tenu compte :

- « Goal average » particulier
- « Challenge du Fair-Play » (sanctions administratives avec carton jaune ou rouge)
- « Goal average » général
- ➤ Meilleure attaque à l'issue des rencontres
- Série de trois tirs aux buts

### Phase finale:

La Commission du Foot Animation aura en charge l'organisation de la phase finale avec la participation de la Commission Technique, et de leurs membres qui seront chargés du bon déroulement de l'épreuve sur les terrains.

### Article 5 - COMPORTEMENTS ANTI-SPORTIFS

Tout comportement antisportif sera examiné et jugé par les commissions compétentes du District de Provence.

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera examiné par la commission compétente et sa décision sera sans appel.

# Article 6 - EPREUVE DES COUPS DE PIED AU BUT (article 9 des règlements du foot à 8)

Pour départager deux équipes à égalité après le temps réglementaire d'une rencontre en Football à 8 quand la compétition l'exige. Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin du temps règlementaire, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve :

- L'arbitre décide du côté où seront tirés les tirs au but.
- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.
- Une première SERIE de CINQ tirs au but sera exécutée.
- Chaque équipe tirant alternativement.

- Seuls les joueurs sur le terrain à l'issue de la rencontre pourront prendre part à la séance des tirs au but. Dans le cas où une équipe A serait en infériorité numérique à la fin du temps règlementaire, l'arbitre devra exiger de l'équipe B d'enlever le nombre de joueurs nécessaires pour rétablir l'égalité numérique.
- Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester au niveau de la ligne médiane pendant l'exécution des tirs.
- Si après la première série de 5 tirs, les équipes ont obtenu le même nombre de buts, chaque joueur de champ tire à nouveau, jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.